

Département  
Haute-LoireEXTRAIT  
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 2 avril 2024

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2024	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 20
Délibération n°: 202404-06	Pouvoirs : 3
	Excusés : 15

Objet : Demande de subvention pour la programmation de la restauration des cours d'eau du Contrat Territorial Loire-Montagnes – Année 2024

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 2 avril 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

**Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** : BAY Jérôme - BENAT Brigitte - BERNARD Laurent - BRINGER Jean-Paul - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra - PALHIÈRE Jean-Louis  
**Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves  
**Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** : / **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : / **Communauté de Communes des Sucs** : / **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : FAVIER Christiane – FAURE Cyril - MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : BONNEFOY Régis **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Éyrieux** : /

Avaient donné pouvoir :

**Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : BRUN Claude (pouvoir donné à VALETTE Charles)  
**Communauté de Communes des Monts du Pilat** : THOUMY Denis (pouvoir donné à BONNEFOY Régis)  
**Communauté de Communes Val'Éyrieux** : ROCHE Françoise (pouvoir donné à DELABRE Philippe)

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

Le Contrat Territorial Loire-Montagnes, qui résulte d'une volonté locale, a été élaboré en concertation avec les partenaires techniques et financiers (État, Agence de l'Eau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils Départementaux de l'Ardèche et de la Haute-Loire), les élus locaux (communes, communautés de communes et agglomération) et les usagers (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...). Il vise à atteindre les objectifs environnementaux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau à savoir : le bon état écologique des deux masses d'eau qui constituent le bassin versant pour tous les paramètres en 2027 au plus tard, avec des efforts à faire porter sur la qualité des eaux et la morphologie.

La programmation 2024 de travaux de restauration des cours s'entendra des sources de la Loire en Ardèche jusqu'à la confluence avec la Borne (incluse) en Haute-Loire. A ce titre, le département de l'Ardèche peut apporter un soutien financier de 15% pour la réalisation de cette opération.

Il convient d'autoriser, le Président de l'EPAGE Loire Lignon à solliciter l'aide du département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif "Atout ruralité" et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

***Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :***

- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil Départemental d'Ardèche dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles ;***
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.***

Fait le 2 avril 2024 à Brives Charensac,  
Tous les membres présents ont signé au registre.

**La Secrétaire de séance**

**Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,**

**Sandra LOMBARDY**

**Jean-Paul BRINGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État